

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Marché n° 2016-15

Mairie de Lucciana

1045 Corsu Lucciana – BP 26

20290 LUCCIANA

Tel : 04 95 30 14 30

Mail : comptabilite@mairie-lucciana.fr

**LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES
TEMPORAIRES POUR HALTE GARDERIE
PROVISOIRE**

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée et est soumise aux dispositions des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016 relatif aux marchés publics.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Date et heure limites de dépôt des offres : Mercredi 12 octobre 2016 à 12h

SOMMAIRE

ARTICLE 1-OBJET ET NATURE DU MARCHE	3
ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 3 : DUREEE DE LA LOCATION.....	4
ARTICLE 4- SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	4
ARTICLE 5- STRUCTURE DE L'OUVRAGE A REALISER.....	6
Article 6- SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	7
ARTICLE 6- NATURE, QUALITE, PREPARATION, CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX ET PRODUITS	15
ARTICLE 9-MODALITES D'EXECUTION DES TRAVAUX	15

ARTICLE 1-OBJET ET NATURE DU MARCHÉ

1-1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location et l'installation de bâtiments modulaires temporaires pour halte-garderie provisoire, destinés à l'accueil de jeunes enfants. Ces équipements considérés comme établissement recevant du public devront répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie en vigueur.

Les locaux ont vocation à accueillir un public composé de 45 enfants maximum, ainsi que leurs encadrants, sur une période de 10 mois à compter du 15 décembre 2016.

Lieu d'exécution :

Commune de Lucciana (2B) Complexe sportif – Quartier Precoghju – 20290 LUCCIANA

1-2 Type de procédure

Il s'agit d'un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée en application des articles 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016 relatif aux marchés publics. Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches ou en lots.

1-3 Durée de validité du marché

Le présent marché est valable pour la durée de l'installation et de la location des bâtiments modulaires temporaires.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1-1 Caractéristiques principales des travaux

La consistance des travaux à réaliser est décrite au titre du présent CCTP. Elle pourra notamment comprendre les travaux suivants :

- La livraison du matériel sur le site d'installation.
- La location, l'installation et la maintenance de bâtiments modulaires temporaires, climatisés réversibles chaud-froid, pour une superficie de 220 m² extérieurs, soit environ 210 m² de surface utile.
- La mise en service des bâtiments, raccordements non compris.
- L'enlèvement du matériel à l'issue de la période de location.

Un descriptif précis des opérations est détaillé à l'article VI du présent CCTP.

La description des tâches n'a pas un caractère limitatif. Sont compris dans le prix sans exception ni réserve, tous les éléments nécessaires et toutes les contraintes liées à la réalisation de la prestation.

Imprécisions et omissions : le prestataire doit prévoir l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de la mission, conformément à la réglementation de la profession. Aucune majoration de prix ne sera possible pour raison d'omission. Le prestataire s'est rendu compte du volume et de la nature des tâches à effectuer. Il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails omis dans le CCTP. Les candidats joindront les documents essentiels à la compréhension et à l'évaluation de l'offre (moyens, structures, modalités d'action, références, ect...)

1-2 Visite sur site

Sans objet

1-3 Variantes

Le candidat pourra proposer une ou des variantes.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA LOCATION

La durée de la location est prévue pour 10 mois calendaires à compter de la mise en service effective du bâtiment, qui devra intervenir au plus tard le 15 décembre 2016.

Durant cette période, le titulaire du marché sera tenu d'assurer la maintenance du matériel fourni.

ARTICLE 4- SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

4-1 Réglementation

L'entreprise titulaire devra la fourniture et la mise en place de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation complète de l'ouvrage dans le respect des normes et règlements en vigueur.

4-2 Réalisation des ouvrages

4.2-1 Méthodologie

La conception des ouvrages et les contraintes qui s'y rattachent imposent à l'entreprise une analyse complète de toutes les sujétions inhérentes au montage et au réglage des ossatures.

La prestation de l'entreprise doit comprendre tous les moyens de levage adaptés au chantier, le montage et le démontage de tous les dispositifs complémentaires à la bonne exécution des travaux de caractère provisoire et qui ne sont pas explicités dans le présent descriptif car considérés comme relevant du ressort exclusif de l'entreprise.

L'entreprise assurera le transport des structures modulaires jusqu'au chantier par tous moyens appropriés.

Les ouvrages complets ou partiels livrés sur le chantier, et en attente de pose seront stockés à l'abri des intempéries et des dégradations. Les conditions de stockage seront telles que les éléments ne subissent aucune déformation ou détérioration, l'entreprise est responsable de la protection de tous ses ouvrages pendant toutes les phases du chantier et ce jusqu'à la réception définitive.

Les méthodologies de levage et de mise en place d'éléments seront proposées au coordonnateur au travers du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS). Elles devront recevoir l'accord du coordonnateur avant exécution.

Les plans d'exécution des ouvrages et les notes de calcul seront à la charge du titulaire.

Les plans et dessins devront faire apparaître tous les détails d'exécution, d'assemblage, de fixations, de raccordement, etc...

Ils seront cotés, établis à une échelle en rapport aux dimensions des ouvrages.

4-2-2 Travaux à la charge du titulaire

Les travaux à la charge du titulaire comprennent implicitement :

- ▶ L'implantation des structures modulaires
- ▶ La fourniture des structures complètes de modulaires :
 - ◆ Chassis
 - ◆ Plancher pour recevoir un revêtement de sols souples
 - ◆ Bardages
 - ◆ Plafond
 - ◆ Panneaux pleins de façades laqués
 - ◆ Couverture en bac acier avec isolation
 - ◆ Menuiseries extérieures et intérieures
 - ◆ Cloisonnement
 - ◆ Revêtements de sol souple et plinthe pvc
 - ◆ Peinture
 - ◆ Electricité
 - ◆ Plomberie

◆ Sanitaires

- ▶ Le transport
- ▶ Le montage
- ▶ La pose et l'assemblage des modules comprenant les soudures, les boulons, le calage, le scellement, et toutes les ferrures ou autres accessoires de fourniture nécessaires tels que platine, pièces d'ancrage, etc...
- ▶ Les échafaudages et protections nécessaires
- ▶ Tous les matériels et installations de levage nécessaires,
- ▶ La protection contre la corrosion selon spécifications,
- ▶ Tous les raccordements des réseaux
- ▶ Tous les percements nécessaires à la réalisation des travaux,
- ▶ Tous les frais d'étude et de plans d'exécution,
- ▶ Et toutes autres fournitures telles que sanitaires, radiateurs électriques, de prestations nécessaires à la finition complète et parfaite des travaux.

ARTICLE 5- STRUCTURE DE L'OUVRAGE A REALISER

5-1 Agencement extérieur

Le bâtiment devra respecter les dimensions suivantes :

- **Surface : 220 m2 extérieurs, soit environ 210 m2 de surface utile**
- **Longueur : Environ 18m avec plus ou moins 1 mètre de tolérance.**
- **Largeur : Environ 12m avec plus ou moins 1 mètre de tolérance.**

5-2 Agencement intérieur

Le bâtiment devra comprendre :

- 1 ou plusieurs salles d'activités de dimensions ad hoc à l'accueil de 45 enfants et de leurs encadrants
- 1 ou plusieurs salles de repos
- 1 ou plusieurs bureaux
- 1 salle d'accueil
- 1 kitchenette
- 1 buanderie
- Sanitaires

ARTICLE 6- SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

DESCRIPTIF QUALITATIF

6-1 Certificats, agréments et qualité des prestations et matériaux requis

Certificats :

- ISO 9001 n°QUAL/1997/7154b (constructions modulaires)
- ISO 9001 n°QUAL/1997/7079b (hangars modulaires)
- QUALIBAT : 2451 Fourniture et pose de bâtiments industrialisés,
2711 Montage-levage d'ouvrages métalliques

Agréments :

- Bâtiments

- Classement AEV des fenêtres aluminium avec volet roulant, certificat ISTEDIL
- Ossatures métalliques : agrément SOCOTEC
- Classement au feu des panneaux M0, M1 et M2 : avis du CSTB

- Constructions Modulaires

- Solidité de l'ossature métallique : agrément SOCOTEC
- Résistance au feu des panneaux de façade utilisés en cloison double peau : attestation du CTICM
- Classement AEV des fenêtres aluminium avec volet roulant, certificat ISTEDIL
- Résistance des façades aux chocs intérieurs de sécurité (dit "essai belle-mère") et comportement thermique d'un panneau sous l'effet d'une différence de température + résistance au vent : avis du CSTB
- Classement au feu des panneaux M0, M1 et M2 : avis du CSTB
- Réaction au feu des revêtements de sol PVC TARKET SOMMER : avis du CSTB
- Anneaux de sécurité : conformité à la norme EN 795 par APAVE
- Panneaux de particules UNILIN : certificat de qualification CTBH
- Panneaux de particules SPANO : certificat de qualification CTBH
- Isolation en toiture : certificat ACERMI

- Composants

Agrément par la Direction des Achats de l'ensemble des fournisseurs et de l'entreprise chargée du montage, de la ventilation et de la climatisation.

Qualité de la prestation :

- Normes de conditions d'emploi des constructions modulaires

- Charges d'exploitation maximales admissibles des planchers des constructions modulaires
- Configuration minimale d'utilisation vis à vis de la résistance de la structure des modules
- Procédure de réception des longrines
- Porte-à-faux admissibles des skids de plancher des constructions modulaires
- Règles d'utilisation suivant les charges de neige
- Règles d'utilisation suivant les zones de vent
- Charges d'exploitation des bâtiment - Norme NF 06-001
- Règles de fixation des hangars métalliques

- Identification des produits et contrôles intermédiaires

- Fiche d'absence de non-conformité
- PV de réception des longrines
- PV de réception d'ouvrage vendu
- PV de réception d'ouvrage loué

- Relations contractuelles avec l'ensemble des sous-traitants

agréés selon leurs qualifications, leurs habilitations techniques et leur connaissance des spécificités de montage

- Documents techniques à destination des techniciens

- Manuel d'assemblage et désassemblage
- Manuel des appuis et des calages

- Qualité des réalisations

- Etudes de design afin de donner une personnalité particulière au projet.
- Pour une conformité de l'image : nuancier par séries et par composants.
-

DESCRIPTIF QUANTITATIF

6-2 Structure des modules

Ossature

Poteaux en acier galvanisé plié, épaisseur 3 mm, boulonné au plancher sur platines d'angle et à la toiture au droit du moignon ou structures équivalentes.

Isolation par laine de verre 80 mm ou structures équivalentes.

Habillage intérieur par cache poteau clipsé en acier plié prélaqué 63/100^e, RAL 9002 ou structures équivalentes.

Les éléments d'ossature disposant d'une protection anti-corrosion et une couche de finition laquée RAL 7035 ou structures équivalentes.

Couverture

Les châssis de toiture devront composer de :

- 2 longerons en tôle acier galvanisé plié épaisseur 3 mm ou structures équivalentes
- 2 poutres pignon formant cheneau en acier galvanisé plié, épaisseur 3 mm ou équivalent
- Pannes intermédiaires profils tubulaires 50 x 50 x 3 mm ou structures équivalentes
- Couverture bacs acier épaisseur 63/100^e autoportants fixés par vis au droit des pannes et équipés de bavettes métalliques d'étanchéité ou structures équivalentes
- 1 accrochage au centre du module pour harnais de sécurité ou structure équivalente
- 4 descentes d'eau pluviale & 50 mm dans les poteaux ou structures équivalentes

Plafond

- Bacs autoporteurs en acier prélaqué RAL 9002, épaisseur 50/100^e ou structures équivalentes
- Isolation par laine de verre 80 mm avec pare-vapeur ou équivalent
- Coefficient de transmission surfacique : $U = 0.396 \text{ W/m}^2\text{K}$ ou structures équivalentes
- Surcharge admissible : 80 kg/m² ou structures équivalentes

Plancher

- 2 longerons UPN 140 ou 200 ou structures équivalentes
- 2 traverses de pignon en profilé UAC 70 x 40 mm ou structures équivalentes
- Solives en profils tubulaires, 70 x 35 x 3 mm ou structures équivalentes
- Tôle acier galvanisé épaisseur 50/100^e en sous face des solives ou structures équivalentes
- Isolation entre solives par laine de verre 60 mm ou structures équivalentes
- Platelage mono-plaque en panneaux de particules agglomérées hydrofuges qualité CTBH, épaisseur 19 mm et revêtu d'un revêtement PVC en lés ou structures équivalentes
- Coefficient de transmission surfacique : $U = 0.501 \text{ W/m}^2\text{K}$ ou équivalent
- Surcharge autorisée : 250 à 500 kg/m² ou structures équivalentes

Menuiseries Extérieures

◆ Panneau plein laine de roche

Panneau sandwich épaisseur 55 mm ou équivalent

- Composé de 2 tôles acier galvanisé 50/100^e, prélaquées RAL 9006 ou structures équivalentes
- Intérieur nervuré prélaqué RAL 9006, extérieur nervuré prélaqué RAL 9002 ou structures équivalentes
- Emboîtement femelle/femelle et languette PVC ou structures équivalentes
- Ame laine de roche ou structures équivalentes
- Coefficient de transmission surfacique : $U = 0,584 \text{ W/m}^2\text{K}$ ou équivalent
- Réaction au feu M0** ou structures équivalentes

Panneau fenêtre pignon

Menuiseries extérieures, huisserie aluminium laqué blanc RAL 9010 montée sur panneaux sandwich dito façades ou structures équivalentes

Classement A3 E7A VB3

Fenêtre 2 vantaux coulissants

Equipée de volet roulant.

Vitrage isolant 4-6-4 ou structures équivalentes

Dimensions hors tout : 1600 x 1280 mm ou structures équivalentes

Porte

Porte simple pleine

Porte 1 vantail plein ouvrant à la française (remplissage panneaux dito façades)

Imposte fixe plexiglas ou simple vitrage feuilleté 44.2 ou structures équivalentes

Garniture et serrure avec canon européen ou structure équivalente

Ferrage par 4 paumelles.

Passage : 900 mm ou équivalent

Accessoires :

Anti pince-doigts

Bouton moleté ou structure équivalente

Porte double entièrement vitrée

Porte 2 vantaux entièrement vitrés en aluminium laqué blanc, ouvrant à la française ou structure équivalente.

Vitrage 4-6-33.2 ou structures équivalentes

Imposte fixe plexiglas ou simple vitrage feuilleté 44.2 ou structure équivalente

Garniture et serrure avec canon européen ou structures équivalentes

Loquet sur vantail fixe.

Ferrage par 4 paumelles.

Passage : 1780 mm ou équivalent

Accessoires :

Anti pince-doigts

Bouton moleté ou structure équivalente

Cloison de Distribution

Cloison tôle M0

Cloison de type tôle résistant à toutes les projections d'eau composée de :

- 2 tôles galvanisées, gaufrées, prélaquées, d'épaisseur 40/10^e, gris RAL 7035 ou structures équivalentes
- une âme laine de roche ou structure équivalente
- de profils de fixation en tôle pliée galvanisée laquée gris ou structures équivalentes

Assemblage des panneaux par fausse languette ou structures équivalentes

Épaisseur de l'ensemble : 50 mm minimum

Classement de réaction au feu : M0

Menuiseries Intérieures

Bloc porte âme alvéolaire à recouvrement

Bloc porte qui devra être composé de :

- une huisserie métallique en acier laqué ou structure équivalente
- une âme alvéolaire de 40 mm ou structure équivalente
- serrure de sûreté avec poignée (béquille double aluminium ou garniture type VERONA de chez Bezault ou similaire) recevant un canon de type européen ou un système de condamnation avec dé par l'extérieur pour les sanitaires ou structure équivalente

Porte passage 90 x 204 cm minimum

Accessoires :

Anti pince-doigts

Revêtement de Sol

Revêtement PVC de type TX 352 de TARKETT SOMMER ou similaire.

Traitement fongistatique et bactériostatique.

Absorption des bruits d'impact.

Couche d'usure renforcée au polyuréthane ou équivalent

Entretien réduit sans cire ni métallisation.

Joints non soudés.

Classement U2SP2 ou équivalent

Revêtement PVC

Plafond

Faux-plafond bacs acier galvanisé pleins

Faux-plafond constitué de bacs à bords jointifs en acier galvanisé prélaqué coloris RAL 9002 et pleins ou structure équivalente

Épaisseur 50/100° minimum

Isolation de type "toiture chaude double peau" ou structure équivalente

Electricité

Réglementation

L'installation est conforme à la norme NF-C 15.100

Tableau individuel spécifique à chaque module incluant disjoncteur et protection des lignes

Câblage U1000 R02V

Tension prévue

Alimentation appareillage : 220 V mono + terre

Tension arrivée (sauf indications contraires indiquées précédemment).

En cas d'assemblage supérieur à 2 modules :

Tension d'alimentation 400 V + T + neutre distribué (régime TT ou TNS, 50 Hertz, ICC 10 KA)

Origine de l'installation : les bornes amont de la coupure de tête.

Pré-installation électrique des modules

Chaque devra avoir été équipé en usine de :

- 1 tableau comprenant : 1 interrupteur différentiel 30 Ma ou équivalent
- 3 disjoncteurs unipolaires (phase+neutre)
- éclairage 10 A, prises 16 A, chauffage 20 A
- 2 socles de prises de courant à obturateurs
- 1 sortie de câble sur poteaux

Éclairage par luminaires apparents à tube fluorescent blanc 2x 3 6W diffuseur vasque ou équivalent

Câblage de l'ensemble des circuits en R02V et a05 VVU

Distribution et gaines techniques

Chacun des 4 poteaux devra être plaqué d'une goulotte verticale :

- goulottes 100 x 40 mm
- goulottes 40 x 40 mm, si cloison longitudinale

En plafond 2 goulottes de 60 x 30 mm (ou 1 seule goulotte en cas de cloisonnement longitudinal au module), encastrées à la jonction des modules libres d'équipements permettant des câblages supplémentaires

Interconnexion

Une gaine technique en corniche de plafond sur le pignon du côté tableau électrique

Cette gaine permettra les jonctions électriques intermodules par l'intérieur.

Tableau général

La protection des départs devra être assurée par disjoncteurs divisionnaires.

Interrupteurs et prises

Appareils de la gamme Mosaïc 45 de LEGRAND ou structure équivalente

Interrupteur simple allumage

Prise de courant 10/16 A standard sur poteau

Eclairage

Luminaire apparent à grille

Luminaire étanche à vasque polycarbonate renforcé ou ou structure équivalente

Tube fluorescent blanc industrie ou structure équivalente

Classe I - IP65

Luminaire 2 x 36 W

Sécurité

Bloc autonome d'éclairage de sécurité pour balisage

Bloc autonome d'éclairage de sécurité pour balisage des issues de secours conforme à la norme NFC 71800

Type URALIGHT contrôle manuel ou équivalent source lumineuse incandescente ou structure équivalente

Télécommande de type TM1 URA ou ou structure équivalente

Boîtier emboîtable dans tableau électrique

Flux lumineux effectif : 45 lumens. Autonomie 1 heure minimum.

Alarme de sécurité type 4

Système de sécurité incendie de type 4 URA.T4 CP ou similaire

Centrale à pile équipée d'1 diffuseur sonore 90 dB à 2 m, 1 déclencheur manuel, 1 voyant de contrôle de l'état de la pile et du coffret à membrane ou ou structure équivalente

Durée de l'alarme 5 minutes.

Climatisation

Split System réversible Inverter ou ou structure équivalente

Climatisation par appareil type mono-split system MITSUBISHI ou similaire, posé en applique murale haute ou structure équivalente

Télécommande individuelle pour balayage automatique, réglage de la température et du débit d'air traité.

Groupe de condensation posé sur toiture, sur barre avec plots anti-vibratiles, ou au sol le long des façades.

Liaison frigorifique par tube cuivre isolé et électrique, rejoignant les toitures sous goutte en plénum ou structure équivalente

Évacuation des eaux de condensation ramenée en toiture par pompe de relevage ou par gravité.

Coupure de proximité.

Puissance frigorifique : 2,50 Kw minimum

Puissance calorifique : 3,20 Kw minimum

Puissance frigorifique : 3,50 Kw minimum

Puissance calorifique : 4,00 Kw minimum

*

ARTICLE 6- NATURE, QUALITÉ, PRÉPARATION, CONTRÔLE ET ESSAIS DES MATÉRIAUX ET PRODUITS

Les laminés, profilés et tubes employés devront répondre aux conditions déterminées par les normes de qualité et les normes dimensionnelles en vigueur.

Tous les laminés, profilés, tubes, etc... devant être mis en œuvre seront de première qualité : liants, nerveux, sans aspérités, ni crique, ni gerçure, ni brûlure ou autre défaut pouvant nuire à l'aspect ou à la qualité des ouvrages.

L'entrepreneur devra fournir au maître d'ouvrage les caractéristiques techniques et les certificats de conformité de l'ensemble des équipements.

La provenance des matériaux et des produits entrant dans la composition des ouvrages est soumise à approbation du maître d'ouvrage.

ARTICLE 9-MODALITÉS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les ouvrages devront être livrés au plus tard le 15 décembre 2016.

L'entrepreneur présentera au titre de son offre le déroulement des travaux à réaliser.

L'entrepreneur fournira au maître d'ouvrage le programme d'exécution des travaux précisant le temps de ces utilisations pour les diverses natures d'ouvrages ainsi que le projet des installations de chantier. Les coupures et déviations de circulation seront définies avec précision.

Fait à Lucciana, le 22 septembre 2016